



Systeme de surveillance des plombémies professionnelles

Information individuelle

Madame, Monsieur,

Le Département santé travail (DST) de l'Institut de veille sanitaire (InVS) met en place un projet de surveillance des plombémies professionnelles visant à améliorer la connaissance sur l'imprégnation au plomb des travailleurs à l'échelle nationale et de proposer des recommandations de surveillance.

Pour réaliser cette étude, il est nécessaire de recueillir pour chaque personne bénéficiant d'une prescription de plombémie dans le cadre de la médecine du travail, un certain nombre d'informations, notamment l'activité professionnelle et le résultat du dosage, à l'aide d'un questionnaire rempli par votre médecin du travail.

Les données recueillies seront traitées de façon confidentielle sous la responsabilité du responsable scientifique du projet au DST. La mise en œuvre de cette étude a été autorisée par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Votre collaboration est essentielle pour la réussite de cette étude afin de représenter toutes les situations professionnelles.

Cependant, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique et aux libertés, votre participation n'a aucun caractère obligatoire. Vous êtes également libre de vous retirer de l'étude à tout moment et sans justification. Vous pouvez de plus demander à tout moment l'accès et la rectification des informations vous concernant auprès du DST de l'InVS à l'adresse suivante :

InVS-DST - Plombémies professionnelles
12, rue du Val d'Osne
94415 Saint-Maurice Cedex France

Dr Ellen IMBERNON
Directrice du Département santé travail
Institut de veille sanitaire